

pour

ILLE-ET-VILAINE

l'Éducation,
l'Enseignement,
la Recherche,
la Culture,
la Formation,
l'Insertion en

Bulletin Trimestriel de la section départementale de la FS.U.

14, rue Papu, 35000 RENNES - Tél./Fax 02 99 63 94 50 - E-mail : fsu35@fsu.fr

ÉDITO

Depuis l'élection du nouveau Président et la formation du nouveau gouvernement, le calendrier et la méthode imposés interrogent à plus d'un titre. L'idée avancée est de modifier rapidement la société pour qu'elle soit plus en phase avec son temps.

En réalité, il ne s'agit pas d'idées nouvelles mais plutôt d'un écran de fumée pour mieux faire accepter l'austérité. Bien entendu, le vocabulaire est choisi pour ne pas froisser. Le gouvernement ne parle pas de réforme mais de modification ou de transformation. Il ne dit pas non plus austérité mais utilise plutôt réorganisation. Il essaie d'aborder les sujets sous des angles nouveaux pour mieux masquer qu'il s'agit bien d'une politique qui s'inscrit dans la continuité des précédentes. Celle-ci s'avère être plus agressive compte tenu du rythme imposé et de l'enchaînement des dossiers.

La méthode est claire : les dossiers sont travaillés en amont avec la conclusion. Pendant ce temps-là, il y a peu de communication, ou elle est très générale afin de ne pas susciter des revendications. Ensuite, il y a un simulacre de concertation soit avec les partenaires sociaux dans des groupes de travail où tout est ficelé d'avance, soit avec des personnes triées sur le volet pour mieux valider leurs orientations. Le débat public est donc mis au second plan : voilà bien une vision très paternaliste de la politique.

Les sujets sont multiples :

- Loi travail où tout s'est passé par ordonnances pour confisquer le débat.
- La réforme de l'ISF et le plafonnement forfaitaire unique à 30 % des revenus du capital vont profiter aux plus aisés.
- L'augmentation de la CSG qui impactera notamment les pensions des retraités.
- Les retraites : on veut « simplifier » le système. Le principe serait qu'1 € de cotisation donne droit au même niveau de pension pour tous sans fixer ni préciser ce niveau. La retraite par annuités, basée sur les trimestres cotisés, disparaîtrait. L'effet mécanique, qui est en réalité l'objectif, sera la baisse des pensions.
- L'accès aux études supérieures qui, faute d'avoir anticipé l'arrivée massive d'étudiants, est une sélection à l'entrée, avec notamment Parcousup, qui ne fera qu'accentuer les inégalités sociales.

- Le baccalauréat modifié va instaurer une hiérarchisation des disciplines, un fonctionnement plus élitiste encore, des épreuves locales qui prendront plus de place et accentueront la concurrence entre les établissements.
- La suppression de 120 000 postes de fonctionnaires comme une variable d'ajustement.
- A ces dossiers s'ajoutent les réformes de l'assurance chômage, de la formation professionnelle, de l'apprentissage.
- En matière de politique migratoire, ce nouveau gouvernement va encore plus loin que les précédents. Au pays des droits de l'Homme, on peut dire que l'accueil de personnes qui fuient leur pays d'origine pour leur sécurité est des plus déshumanisé. Laisser croire qu'il y a un nombre non négligeable de migrants économiques, comme le prétend le ministre de l'Intérieur, est un discours dangereux qui crée beaucoup d'amalgames. Il vise surtout à justifier le tri, car c'est bien de cela dont il s'agit. Les centres d'accueil sont pleins, les places ont toujours manqué, les prises en charge sont longues et purement administratives. On voudrait les pousser dehors, on ne s'y prendrait pas mieux. L'Etat est bien loin de la main tendue.

Il y a bien une ligne directrice dans tout cela : faire peser les mesures sur le plus grand nombre et moins sur les plus aisés. Le gouvernement s'appuie sur la théorie du ruissellement, qui n'est qu'un leurre. Chercherait-on à nous vendre du rêve américain ? C'est en réalité l'abandon total d'une quelconque redistribution des richesses qui est mis en place. Pis, ce sera toujours plus de précarité. Les choix politiques vont vers plus d'individualisation pour être au plus près des besoins de chacun mais c'est surtout vers plus de compétition et plus d'inégalités. On est bien loin des objectifs affichés.

Tout ceci est aux antipodes de ce que nous portons à la FSU. C'est pourquoi, il nous faut être plus mobilisés que jamais et faire entendre nos revendications pour plus de solidarités intergénérationnelles.

Jean-Marc Llavori



Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Départemental (C.H.S.C.T.D)

Les membres de la FSU au sein du CHSCTD 35 ont poursuivi le travail engagé l'année dernière sur les conditions de travail liées à l'accueil des élèves à Besoin Éducatif Particulier (BEP). Un premier groupe de travail s'est réuni au mois de novembre pour commencer à élaborer des préconisations .

Le principal constat est le manque de temps rencontré par les enseignants. L'accueil d'un élève à besoin éducatif particulier engendre un surcroît de travail :

- En dehors du temps de classe : augmentation du temps de préparation, temps pour rencontrer les différents partenaires et pour participer à différentes réunions.
- Sur le temps de classe : les enseignants accueillant des élèves à BEP indiquent ne pas pouvoir passer assez de temps auprès de tous les élèves pour faire correctement leur travail.
- En parallèle à ce surcroît de travail, les enseignants sont isolés et insuffisamment formés.

Un 2^e groupe de travail aura lieu au mois de janvier. A l'issue de ces groupes de travail, les membres de la FSU rédigeront des préconisations qui seront soumises au vote lors d'un CHSCTD. Pour les préconisations relevant de l'échelon national (temps de travail...), elles seront portées par les membres de la FSU au niveau du CHSCT Ministériel.

VISITES DU CHSCTD

Les trois visites auront lieu cette année :

- A l'école primaire Trégain à Rennes sur les conditions de travail liées à l'accueil des élèves à Besoin éducatif particulier.
- Dans les services de la DSDEN 35
- Au collège de Dol de Bretagne sur les risques psycho sociaux.

Les visites de l'école de Trégain et du collège de Dol de Bretagne ont été proposées par la F.S.U. La visite des services de la DSDEN 35 a été proposée par le Secrétaire Général de la DSDEN 35.

Si vous souhaitez qu'il y ait une visite dans votre établissement pour l'année 2018/2019, n'hésitez pas à contacter un membre FSU au CHSCTD.

Vous pouvez également nous contacter pour toutes questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et à vos conditions de travail.

A noter : la prochaine réunion du CHSCTD aura lieu le jeudi 22 février.

Régis Paulhe

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Départemental (C.H.S.C.T.D).....	p. 2
Communiqué du SNUITAM-FSU scandale LACTALIS : la faillite de l'auto-contrôle.....	p. 3
10 ans de SFRD 35 (Section Fédérale des Retraités Départementale).....	p. 4
Programme du stage FSU 35 du mardi 13 mars 2018 Quelle formation professionnelle ?	
Enjeux face aux réformes en cours	p. 5
La situation des migrants mineurs isolés : un éclairage historique	p. 6-7
Liste des stages nationaux 2018	p. 7
Lettre ouverte aux Conseillers départementaux	p. 8

VOS REPRÉSENTANTS FSU AU CHSCT35 :

Régis PAULHE, Ecole maternelle Anne Sylvestre-Romillé
regis.paulhe@ac-rennes.fr

Marie DOMINGOS, Lycée Maupertuis-Saint-Malo
marie-christine.dos-santos-domingos@ac-rennes.fr

Catherine BIDAN,
Ecole élémentaire Contour Saint Aubin-Rennes,
catherine.bidan@ac-rennes.fr

Jean-Marc LLAVORI, Collège Germaine Tillion-La Mezière
jean-marc.llavori@ac-rennes.fr

Angélique CHEVALIER, Lycée Anita Conti-Bruz
angelique.chevalier@ac-rennes.fr

Valérie LE CALVEZ, Collège Paul Féval-Dol de Bretagne
valerie.le-calvez@ac-rennes.fr

Emmanuelle MARAY,
Ecole primaire Charlie Chaplin-Redon
emmanuelle.maray@ac-rennes.fr

Karine HELIES, Lycée Professionnel La Champagne-Vitré
karine.helies1@ac-rennes.fr

Communiqué du SNUITAM-FSU scandale LACTALIS : la faillite de l'auto-contrôle

Les scandales sanitaires et frauduleux se poursuivent et leurs fréquences s'accroissent. Aujourd'hui c'est au tour du lait infantile en poudre fabriqué par la société LACTALIS.

Cette affaire révèle un triple scandale : un transformateur qui continue de produire son lait malgré la découverte de la contamination, des distributeurs qui continuent de vendre les lots contaminés malgré l'interdiction de vente qui leur est faite et les services vétérinaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs missions. Pour ce qui relève des services de l'État, rappelons que la gestion du risque alimentaire est une mission de service public et pourtant depuis 2007 près de 1000 emplois dans les services vétérinaires ont été supprimés.

Un constat : l'ensemble de ces scandales montre indéniablement que les autocontrôles sont totalement inefficaces face aux enjeux financiers. Cette politique de l'autocontrôle s'est généralisée dans l'industrie agroalimentaire, se traduisant par un quasi arrêt des contrôles officiels du ministère chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les usines agroalimentaires. Les scandales alimentaires se sont donc succédé : la vache folle, les lasagnes à la viande de cheval, les œufs au fipronil et maintenant les salmonelles dans le lait infantile.

Voilà où mène une politique où les entreprises et les distributeurs se contrôlent eux-mêmes ! Il y a quelques années, une entreprise comme LACTALIS était contrôlée 4 à 5 fois par an par les agents des services vétérinaires, aujourd'hui, c'est un contrôle par an !

Pour le SNUITAM-FSU, la question des contrôles sanitaires est un sujet fondamental qui doit permettre d'assurer aux consommateurs la qualité sanitaire des aliments.

À l'opposé de ce qui se pratique depuis des années, les services vétérinaires devraient voir leurs effectifs et leurs moyens de fonctionnement renforcés, à la fois sur les filières en amont de la production, comme sur celles en aval. Malheureusement ce n'est pas du tout la direction prise par le gouvernement Macron-Philippe qui est dans la même lignée que les gouvernements précédents.

En comparaison au niveau européen, le Danemark consacre 8 fois plus de budget aux contrôles sanitaires que la France. Pour le SNUITAM-FSU, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation du service public de contrôle pour une meilleure efficacité au service des usagers, peut être un objectif pour CAP 2022 ?



C'est aussi tout le système de production alimentaire qui doit être revu afin de permettre une réappropriation de la production par les consommateurs en lien avec des producteurs locaux et responsables.

Pour le SNUITAM-FSU, les contrôles officiels de la filière agroalimentaire et de la distribution, diligentés par l'État, permettront de mettre un terme à ces scandales alimentaires.

Affirmer qu'un industriel peut mettre des denrées sur le marché et se contrôler lui-même est une supercherie. Le scandale LACTALIS en est, une fois de plus, un parfait exemple.



10 ans de SFRD 35 (Section Fédérale des Retraités Départementale)

Au congrès de Marseille en novembre 2007, la FSU a décidé de constituer des Sections Fédérales des Retraités dans les Départements. Quelques syndicats adhérents disposaient à l'interne de sections départementales de retraités. C'est notamment le cas pour le SNES. Pour le SNUIPP autre syndicat numériquement important, la situation est moins nette dans le département. Pour les syndicats qui ont moins d'adhérents il est difficile de faire vivre une section départementale de retraités.

Avant 2007 en Ille et Vilaine, chaque année à l'initiative de Jacqueline Toutain et Annie Coatmelec, au moins une réunion départementale des retraités de la FSU était convoquée. Suite au congrès de Marseille la SFR 35 a été officialisée. Un règlement intérieur a été établi, un collectif d'action et un bureau ont été constitués sur la base du volontariat.

En 2011 nous avons élargi notre vie syndicale départementale en nous rapprochant des confédérations ouvrières. Compte tenu des préoccupations portées par certains de nos camarades syndiqués, il nous a semblé cohérent de revendiquer auprès du département, le Conseil Général à l'époque, notre place dans l'instance représentative qu'était le CODERPAG. Notre participation constructive a conduit les autres confédérations à nous reconnaître comme une organisation syndicale utile à l'union et au renforcement de l'action.

Notre point faible depuis le début fut de ne pas parvenir à développer la mobilisation de nos propres syndiqués. Ce constat nous amena à intervenir au CDFD en 2016 pour demander que les syndicats nous procurent la liste de leurs retraités et qu'une commission départementale mixte retraités-actifs soit constituée sur la base d'un apport au collectif d'animation de la SFRD35, d'un actif par syndicat, au moins pour les 4 ou 5 syndicats numériquement les plus importants.

Lors de la dernière réunion du collectif d'animation de la SFRD35 nous avons débattu de cette situation et nous avons soumis les résultats de cet échange au secrétariat de la Section Fédérale Départementale de la FSU.

Il nous semble :

- Qu'il y a manifestement du côté des actifs une sous-estimation de la place et du rôle des retraités dans la société.
- Que la grande majorité des retraités du système éducatif ne perçoit pas non plus très bien le rôle qu'ils peuvent jouer pour être les médiateurs du système éducatif dans une so-

ciété qui a du mal à reconnaître à l'éducation la place centrale qui est la sienne.

- En un siècle la société a beaucoup changé. La médecine a plus évolué pendant cette période que pendant tous les siècles qui ont précédé. Elle a permis de retarder les atteintes dues au vieillissement. Nous en sommes à une période où l'on commence à se préoccuper de la part singulière que la personne soignée peut prendre dans le cadre de la relation qu'elle entretient avec les soignants. On ne parle plus seulement de prévention mais de promotion de la santé. Quel rôle et quelles responsabilités le système éducatif et singulièrement l'ensemble des enseignants peuvent-ils assumer dans ce cadre, sur la base de quelle prise de conscience nouvelle ? Comment la symbiose actifs-retraités peut-elle y contribuer ?
- Ce que nous venons d'évoquer se produit dans une société devenue moins stable. Quelles conséquences sur l'intégration des jeunes au système éducatif ? Quand on participe au système éducatif peut-on n'être pas concerné par les problèmes de l'addiction ? En d'autres temps dans le cadre d'une réflexion globale on était capable de penser le système éducatif dans son inclusion sociétale. Il nous semble que La FSU 35 doit essayer de dépasser le blocage constaté. De fait dans beaucoup de syndicats les retraités continuent à jouer un rôle organisationnel important. De quelle réciprocité les actifs sont-ils porteurs ?



Jacqueline
Toutain



Jean
Le Duff

Programme du stage FSU 35 du mardi 13 mars 2018

Quelle formation professionnelle ?

Enjeux face aux réformes en cours.

9h45 - ETAT DES LIEUX

Axel Benoist - SNUEP-FSU

Problématiques qui se posent en termes d'emploi, les pistes retenues par le gouvernement et leur pertinence ? Rappeler les enjeux, les différents acteurs. L'apprentissage : bilan.

10h - TABLE RONDE

- **Pourquoi est-il apparu nécessaire de changer la loi alors que l'actuelle date de 2014 ?** Quels sont les intérêts de chacune des parties ? Et quels sont les objectifs de la formation professionnelle ?
- **Quelle gouvernance la plus appropriée ?**
- **La formation professionnelle est-elle le seul moyen de lutter contre le chômage ?**

Les projets s'articulent bien : Loi travail, transformation assurance chômage, réforme formation professionnelle. La loi, ce qu'elle dit, prévoit, lecture critique du projet de loi.

La Région : pourquoi ce dossier tient-il à cœur ? les arguments quant au projet de loi : le plus/le moins. *Interventions de Mme Georgette Bréard, Vice-présidente en charge de la formation et de Gérard Podevin, chercheur à l'Université de Rennes 1.*

14h15

La formation professionnelle des jeunes : il y a des lycées pour ça ! Histoire et rôle de l'État.

Regard sur l'international : Déconstruction par des chiffres/exemples.

Ce que portent la FSU et ses syndicats : la réflexion individuelle et collective, hiérarchisation des voies ancrée dans les pratiques, déconstruire les discours tout faits sur la voie professionnelle, s'interpeller nous-mêmes.

16h15 : CLÔTURE

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Le stage se déroulera au Lycée Professionnel Coëtlogon à Rennes.

S'inscrire soit auprès de son syndicat soit directement à la FSU 35, en indiquant vos coordonnées :

NOM _____

Prénom _____

Syndicat _____

Mail _____

Téléphone _____

Je m'inscris

Le matin : oui non

L'après-midi : oui non

Pour le repas : oui non

La situation des migrants mineurs isolés : un éclairage historique

Parmi les différents problèmes que pose l'actuelle « crise des migrants », celui des mineurs non accompagnés n'est pas le moins épineux. Pourtant ce n'est pas la première fois que l'Europe et spécifiquement la France, sont confrontées à un tel phénomène. Déjà dans les années 1970 et surtout au début des années 1980, l'accueil des « boat people » avait conduit à prendre en charge ces migrants particuliers.

Après avoir rappelé dans ces grandes lignes le contexte de l'arrivée des réfugiés du Sud-Est asiatique, nous verrons de quelles manières se sont organisées le traitement particulier de la situation des mineurs non accompagnés. Enfin, nous tenterons de dégager quelques enseignements de ce précédent historique pour éclairer la situation actuelle.

Entre 1970 et 1990, de très nombreux ressortissants de l'Asie du Sud-est cherchent à fuir les régimes communistes qui dirigent leurs pays respectifs. De nombreux camps accueillent les populations aux frontières thaïlandaises où l'aide internationale les prend en charge. Mais c'est surtout autour de 1979, avec l'ampleur du drame des « boat people » que le phénomène connaît une audience internationale. Des centaines de milliers de personnes quittent le Vietnam et affrontent les périls d'une navigation sur des embarcations de fortune. Leur sort, une fois acheminés dans les camps installés pour la plupart à Hong-Kong et Singapour, reste inhumain. Leur odyssée soulève l'indignation des médias et des opinions publiques occidentales. En France, l'immigration de travail vient tout juste d'être suspendue et la crise économique qui voit la réapparition du chômage de masse (le seuil du million de chômeurs étant atteint en 1975) ne semble pas disposer le pays à accueillir des migrants en masse.

Pourtant, suite à une mobilisation inédite marquée notamment par l'intervention conjointe de Jean-Paul Sartre et Raymond Aron auprès du président Giscard d'Estaing et à l'écho retentissant de l'opération « Un bateau pour le Vietnam » menée par Bernard Kouchner, la France décide d'accueillir un quota officiel de réfugiés des camps. Au total, c'est près de 129 000 ressortissants de l'ancienne Indochine française qui vont entrer légalement sur le territoire français. Parmi eux des milliers de mineurs non accompagnés. Les modalités de l'accueil improvisé de ces « mineur (s) originaire (s) d'un pays étranger qui, au moment de leur arrivée en France, n'est pas accompagné au moins d'un de ses parents et sur qui nul ne détient, en droit français, l'autorité parentale », ont été diverses et évolutives. Les difficultés procédaient en premier lieu de la notion même de « mineur isolé » ou « non accompagné ». En effet, elle correspond à des réalités très différentes et à des interprétations juridiques complexes. L'approche comparative menée en 1986 par Claire Rodier a montré que l'accueil a été très différent aux Pays-Bas, en Belgique et en France. Dans le

premier cas c'est le respect du besoin d'autonomie des jeunes réfugiés qui a primé tandis qu'en Belgique, c'est le placement familial à tout prix qui fut envisagé. En France par contre les modalités variaient. C'est dans notre pays que leur nombre fut le plus important : il atteignit 6 000 jeunes fin 1983 selon les chiffres officiels. Une telle ampleur explique en partie comment les difficultés se sont enchaînées. En effet, si dans un premier temps, l'accueil s'était opéré de manière empirique laissant une grande place aux associations et aux personnes privées qui pratiquaient le placement en famille, l'accélération des arrivées a conduit à concevoir un dispositif plus encadré. En juin 1979, la Croix Rouge française se vit confier la responsabilité du premier accueil, de l'hébergement, ainsi que l'étude de la situation et des besoins du mineur. De plus, elle devait rechercher un département susceptible de l'accueillir et, sous le contrôle de la DDASS concernée, choisir un placement approprié. Le système a fonctionné de la fin 1979 à 1984. En outre, une trentaine d'associations concernées par le problème ont alors constitué un collectif nommé l'Union Nationale pour l'Accueil de l'Enfant Réfugié qui reprochait à la politique officielle de privilégier le placement en institution (75 à 85 % selon les sources avant 1979). Elles furent également associées au dispositif.

Toutefois, l'impréparation, tant des professionnels, des institutions que des familles accueillantes face à des adolescents insécurisés, psychologiquement perturbés et maîtrisant mal le français, a été une source de problèmes sérieux.

Cette histoire si singulière des migrants du sud-est asiatique accueillis massivement en France entre 1975 et 1985 montre que, malgré l'empirisme et les difficultés rencontrées, la volonté politique a été décisive dans le succès de l'accueil. Il apparaît bien qu'aujourd'hui une telle volonté fait défaut.

En ce début d'année, l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides a rendu public le chiffre des demandes d'asile déposées en 2017. Pour la première fois il dépasse le seuil des 100 000 personnes. Le nombre de mineurs isolés pourrait lui avoir dépassé les 25 000 à la fin de la même année. Pour autant rien n'a été mis en œuvre pour les accueillir. C'est seulement à la suite du démantèlement de campements à Calais et à Paris que le sort dramatique des jeunes migrants a été dénoncé. Dans l'urgence, l'État a alors voulu prendre en charge plus de 2000 mineurs non accompagnés dans des centres d'accueil et d'orientation pour mineurs (Cao-mi). Résultat : « des conditions indignes », des jeunes laissés « en situation de danger », « des fugues » et un accès aux soins et à l'éducation médiocre selon le Défenseur des droits. Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait lui relevé l'absence de professionnels compétents pour gérer la situation des enfants. Ces centres ont quasi tous été fermés

en juillet dernier. Dans ce contexte, une vive tension est apparue au grand jour entre les départements en charge depuis 1982 de la protection de l'enfance et le gouvernement. L'accueil des migrants isolés serait en effet devenue une dépense insupportable. En 2016, l'Assemblée des départements de France l'estimait globalement à 1 milliard d'euros, dont l'État ne couvre que 10%. En outre, les services sociaux des départements sont sous pression car, pas plus qu'il y a quarante ans, ils n'ont été préparés à accompagner ces jeunes migrants. L'AdDF considère que l'accueil des mineurs non accompagnés ne correspond pas aux missions de protection de l'enfance. Pourtant, les migrants mineurs, contrairement aux adultes ne relèvent pas seulement du droit des étrangers : ils dépendent aussi - et surtout - du droit des enfants. Récemment, le président Macron a affirmé que « l'accueil des mineurs non accompagnés était l'affaire de l'État et du gouvernement et qu'il était favorable à la construction de centres dédiés aux mineurs et gérés par l'État ». La crainte des associations militantes est de voir s'établir une protection de l'enfance « à deux vitesses » dans laquelle un dispositif de droit commun à la charge des départements et réservés aux mineurs isolés français cohabiterait avec un autre contrôlé par l'État réservé aux mineurs isolés étrangers. En outre, les conditions d'accueil sont déjà problématiques. En témoigne pour l'Ille-et-Vilaine le choix opéré de regrouper progressivement durant l'été à Rennes, dans une an-

cienne caserne de la gendarmerie, une centaine de jeunes sans encadrement éducatif ni même de prise en charge sociale suffisant. Il s'en est suivi une « errance » dans une ville inconnue émaillée par des incivilités et quelques actes de délinquance... D'autre part, la scolarisation des jeunes migrants a été très laborieuse et c'est seulement à la fin du mois d'octobre qu'ils ont pu tous être affectés dans le bassin rennais. Enfin, il a été annoncé que les mineurs atteignant la majorité en cours d'année (sur la foi de quels éléments... ?) ne seraient plus hébergés par le département...

Le prochain texte législatif concernant la politique de l'asile et des flux migratoires peut être l'occasion de clarifier cette situation. Mais, nous pouvons surtout craindre qu'il va amplifier une dérive initiée par la dernière circulaire du ministre de l'Intérieur mettant en place un scandaleux contrôle des migrants dans leur lieu d'hébergement. Cela montre en outre combien les relations entre l'État et les associations impliquées dans l'accueil des migrants se sont détériorées. Elles ne sauraient devenir les auxiliaires d'un contrôle administratif abusif !

Au vu de la situation, nous devons nous mobiliser pour rétablir un accueil des migrants conforme aux valeurs et aux engagements européens de la République française.

Gianni Perez



Liste des stages nationaux 2018

DATE	INTITULÉ DU STAGE
9 et 10 février	Colloque « Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté ! »
14 et 15 mars	Action sociale
22 mars	Communiquer : syndicalisme et réseaux sociaux
29 et 30 mars	Stage Intersyndical Femmes
27 mars	Salariat (Institut de recherche de la FSU)
4 et 5 avril	Extrême droite
4 et 5 avril	Fiscalité (à confirmer)
5 avril	Syndicalisme et intérêt général (IRFSU/IHSCGT)
16 et 17 mai	CHSCT niveau 2
16 et 17 mai	LGBT
23 et 24 mai	Transition écologique : quel impact sur l'emploi ?
31 mai et 1 ^{er} juin	Droits et liberté
7 juin	La formation continue (Institut de recherche de la FSU)
20 et 21 juin	Colloque psy

Si vous êtes intéressé par un de ces stages, merci de nous l'indiquer à l'avance à l'adresse : fsu35@fsu.fr

Lettre ouverte aux Conseillers départementaux

Après avoir contesté le projet de restructuration du réseau des collèges publics tant sur le fond (manque de pertinence surtout) que sur la forme (précipitation et dialogue fermé sans véritable concertation) et suite au refus réitéré du Vice-président en charge de l'Education et de la jeunesse de surseoir à la décision, nous (FSU et SDEN-CGT) avons décidé de nous adresser directement aux 54 élus du Conseil Départemental dans une lettre ouverte que nous publions ci-dessous.

A l'attention des Conseillers départementaux,

Vous vous apprêtez à adopter le projet de restructuration du réseau des collèges publics de Rennes lors de la prochaine session de l'Assemblée Départementale.

Nous voudrions attirer votre attention sur le fait que ce plan n'a pas fait l'objet d'une étude en amont avec tous les interlocuteurs concernés, qu'il n'a été présenté dans aucun Conseil d'école ni dans aucun Conseil d'Administration des collèges publics. Les réunions tenues n'avaient pour seul objectif que de vouloir entériner les axes arrêtés par les équipes techniques du Conseil Départemental.

Outre le fait que la démocratie participative, maintes fois vantée par la collectivité territoriale, s'est révélée être un leurre, les mesures proposées ne favoriseront, de notre point de vue, en rien la mixité sociale ou scolaire invoquée.

Par ailleurs, dans le document fourni, on affirme que « l'opération [le regroupement sur le site de Montbarrot] vise à une amélioration fonctionnelle et répond à une demande récurrente de l'équipe en place à Rosa Parks ».

Nous nous insurgons contre cette affirmation qui ne correspond pas du tout à la réalité. Les personnels de l'établissement ont bien fait part de leurs difficultés à exercer leur métier dans de bonnes conditions à l'occasion d'une enquête du CHS-CT départemental de l'Education Nationale, mais ils n'ont jamais demandé le regroupement sur un seul site. Utiliser les difficul-

tés rencontrées par les personnels pour justifier la fermeture d'un site n'est pour le moins pas très honnête.

En plus, nous nous interrogeons toujours sur la pertinence d'un tel regroupement sur un seul site de plus de 600 élèves, en éducation prioritaire.

L'ensemble des représentants des personnels, de la fédération de parents d'élèves, des DDEN (délégués départementaux de l'Education nationale) a déploré la précipitation qui a présidé sur ce dossier lors du CDEN du 23 novembre dernier qui devait rendre un avis. Ces acteurs ont, à l'unanimité, refusé de participer au vote organisé par le vice-président, le vote n'a donc concerné qu'un seul élu qui s'est abstenu sur la proposition de regroupement. Ces mêmes représentants ont demandé de surseoir à l'adoption de ce projet afin de trouver les solutions les mieux adaptées et se sont déclarés prêts à contribuer dans ce sens.

Cette demande n'ayant pas trouvé l'écho souhaité auprès du conseiller chargé de ces questions, nous nous tournons vers vous pour vous tenir informés et vous demander de ne pas adopter le projet en l'état.

Nous restons à votre disposition pour tout échange qui peut s'avérer utile.

Recevez nos meilleures salutations citoyennes et veuillez croire en notre attachement au Service Public d'Education.

